

Licence professionnelle Métiers du notariat

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du notariat. 2016, Universite de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02039567

HAL Id: hceres-02039567 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039567v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers du notariat

• Université de Bretagne Occidentale - UBO



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,1

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bretagne Occidentale - UBO

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'objectif prioritaire de la licence professionnelle (LP) *Métiers du notariat*, sollicitée par la profession notariale et ouverte en 2009, est de rendre opérationnels des futurs assistants de notaires, encore dénommés « techniciens du notariat ».

L'optique de cette formation est de doter les étudiants d'une connaissance de la pratique notariale leur permettant d'être opérationnels au sein d'études notariales, mais également d'une culture juridique de base leur permettant d'évoluer durant leur carrière vers d'autres métiers et fonctions.

La formation, dispensée à l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit, Economie, Gestion et Administration économique et sociale (AES) à Brest, propose des enseignements théoriques et pratiques dans les principales disciplines juridiques du notariat. Elle offre également des connaissances nécessaires à une bonne formation professionnelle (langue vivante, informatique) et prévoit non seulement un projet tuteuré, mais également un stage. Cette formation s'articule, ce faisant, avec les autres licences classiques de *Droit* et d'Administration économique et sociale (AES) ainsi qu'avec les autres LP, en particulier celle d'Administration des biens et de gestion du patrimoine de la même UFR Droit, Economie, Gestion et AES, et ce, par le biais de mutualisations d'enseignements et d'actions communes.

La LP est prévue pour accueillir en moyenne 25 étudiants, dont 5 en formation continue, mais le nombre d'étudiants recrutés dépend également chaque année de la conjoncture à laquelle est confrontée la profession notariale et le souhait de la profession d'assurer une bonne insertion professionnelle des étudiants.

Synthèse de l'évaluation

L'adéquation du cursus aux objectifs de la formation est tout à fait satisfaisante, car les enseignements assurés par les enseignants-chercheurs et les intervenants extérieurs mettent en lumière le partenariat constructif qui s'est noué entre l'Université et la profession du notariat. La formation bénéficie d'un pilotage développé et opérationnel apportant aux étudiants un accompagnement autant collectif que personnalisé de qualité. Il convient de saluer la présence d'un comité « de pilotage et de perfectionnement » très structuré, co-présidé par le Président de la chambre départementale des notaires et le co-directeur d'UFR

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs relevant principalement de droit privé et public, ainsi que d'intervenants extérieurs professionnels. La responsabilité de la formation est assurée par un maître de conférences (MCF) habilité à diriger les recherches (HDR) et par un notaire nommé sur un poste de professeur associé à temps partiel (PAST). L'équipe pédagogique traduit, ce faisant, l'articulation harmonieuse entre enseignements universitaires et pratique professionnelle.

Aux enseignements théoriques s'ajoutent le projet tuteuré et le stage qui traduisent l'objectif de professionnalisation de la formation. L'aspect recherche n'est nullement absent et peut en particulier s'exprimer dans le cadre du projet tuteuré. Le numérique et les langues étrangères ont une place tout à fait satisfaisante dans le cursus. La dématérialisation des enseignements ainsi que l'usage du numérique à des fins pédagogiques sont utilement développés et optimisés. La place de l'international est en revanche peu développée et se traduit principalement par l'enseignement de langues étrangères.

La formation, qui accueille en moyenne 25 étudiants par an, n'est pas en concurrence avec les formations similaires offertes à Rennes et à Nantes, soit à des distances de plus de 250 kilomètres. Elle est attractive avec entre 150 et 300 dossiers de candidature par an.

Il convient de relever que plus de 50 % des diplômés optent pour une poursuite d'études, ce qui est un taux très élevé pour une LP. Ce taux élevé de poursuite d'études pose question : on peut se demander s'il s'explique par le fait que les étudiants de la LP souhaitent, à l'issue de cette formation, réorienter totalement leur carrière et accéder à d'autres métiers du droit que celui de technicien du notariat. Dans ce cas, une information plus poussée des étudiants sur leurs choix pédagogiques ainsi qu'une sélection des étudiants de la LP sur des critères évolutifs pourraient être envisagées. On se demande également si ce taux élevé de poursuite d'études s'explique à l'inverse par la nécessité pour les étudiants de la LP de se spécialiser dans leur métier de technicien du notariat. Dans ce cas, une collaboration plus poussée avec les Instituts des métiers du notariat pourrait être envisagée pour diminuer ce taux de poursuite d'études.

Points forts:

- L'investissement et le suivi pédagogiques tant collectif qu'individualisé des étudiants de cette formation par l'équipe d'animation des enseignants sont de qualité.
- Le programme de cette formation contient de nombreux outils de professionnalisation. En particulier, le projet tuteuré et le stage traduisent la dimension professionnalisante de cette formation.
- L'usage du numérique à des fins pédagogiques sont utilement développés et optimisés.
- Le pilotage de la formation est satisfaisant.
- La formation est attractive.

Point faible:

Le taux de poursuite est beaucoup trop élevé.

Recommandations:

Une collaboration plus poussée avec les Instituts des métiers du notariat et avec les autres formations notariales régionales pourrait peut-être permettre de réduire le taux de poursuite d'études trop élevé pour une LP. Les modalités de sélection des étudiants pourraient être réinterrogées afin que les étudiants recrutés correspondent au profil de « technicien du notariat ».

Il conviendrait d'améliorer la communication interne auprès des étudiants en termes de choix pédagogiques, au regard, par exemple, de la poursuite d'études après la LP.

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs

Il apparaît que l'objectif prioritaire de cette formation est de rendre opérationnels de futurs assistants de notaire. L'ensemble des compétences que doit acquérir un tel technicien du notariat est fort bien exposé dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la formation. De plus, le programme de cette dernière répond parfaitement à cet objectif, d'autant qu'il est le produit d'un partenariat constructif et d'un dialogue permanent, parce que contractuellement institutionnalisé, entre les professionnels du notariat (chambre départementale et conseil régional des notaires, co-financeurs au demeurant de cette formation) et les enseignants-chercheurs de la LP.

A cet effet, cette dernière a mis en place des outils confortant totalement l'atteinte de cet objectif professionnel avec le projet tuteuré, le stage, et secondairement, des enseignements d'anglais juridique et commercial ainsi que d'informatique.

Cette formation, de par sa maquette, ses modalités d'organisation avec la profession notariale ou encore son organisation administrative et pédagogique, répond parfaitement à cet objectif. D'ailleurs, le taux de réussite de celle-ci l'illustre, alors même que la provenance des étudiants est diversifiée. Certes, la sélection à l'entrée assure une adéquation

	optimale entre les attentes des formateurs et les prérequis des étudiants. Toutefois, pour optimiser cette adéquation, la formation a mis en place, dès son démarrage, un enseignement de mise à niveau de 45 heures, sans crédit européen. In fine, pour assurer la meilleure intégration possible des étudiants de cette LP aux autres étudiants des licences « classiques » de <i>Droit</i> ou d'AES, certains cours de sa maquette sont mutualisés avec ces autres formations.
Environnement de la formation	Il apparaît que cette formation s'articule bien avec les autres licences classiques de <i>Droit</i> et d' <i>AES</i> ainsi qu'avec les autres LP, en particulier celle d' <i>Administration des biens et de gestion du patrimoine</i> de la même UFR, et ce par le biais de mutualisations d'enseignements et d'actions communes, ce qui aboutit à la création d'une dynamique scientifique sur les questions de l'habitat et immobilières, voire patrimoniales, en général.
	De plus, cette LP est distante des deux autres formations comparables, situées à Nantes et Rennes 1, de 250 à 300 km, ce qui lui permet, dans son bassin d'emploi, de par sa position géographique, d'offrir une formation de proximité et de qualité, d'autant qu'il existe à Brest et à Quimper deux lycées offrant des brevets de techniciens supérieur (BTS) en notariat et constituant donc un vivier pour cette LP.
	Malgré cela, cette formation attire au-delà même de ses frontières bretonnes, des étudiants de Normandie, d'Île-de-France ou encore de Picardie.
	Elle répond donc à une demande forte en termes d'emploi, ce qui explique que les organismes représentatifs du notariat aux niveaux départemental et régional la soutiennent financièrement à hauteur de 50 % de son coût ; de plus, les représentants de cette profession notariale participent activement à la sélection des candidats, à l'animation pédagogique de la formation, à son pilotage et à son évolution.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique est très soudée et la coopération entre enseignants- chercheurs et professionnels du notariat est illustrée par la cohérence de la maquette de la formation.
	Chaque enseignant-chercheur travaille en binôme avec un représentant de la formation notariale pour optimiser la relation pratico-théorique de la formation.
	De plus, cette dernière est codirigée par un enseignant-chercheur et un notaire, de même que des réunions pédagogiques, de pilotage et de perfectionnement sont régulièrement organisées.
	Cette association théorico-pratique est optimisée dans le cadre des outils pédagogiques que sont le projet tuteuré et le stage.
Effectifs et résultats	Le nombre de candidatures avancé, soit entre 150 et 300 par an, traduit l'attractivité de la formation et ce au regard du nombre de places disponibles, entre 20 et 25 maximum.
	A cet égard, la restriction de ce nombre à 20 a été récemment sollicitée par la profession notariale qui souhaite au mieux adapter les nouveaux diplômes au marché de l'emploi des techniciens du notariat.
	Le nombre de diplômé en recherche d'emploi est faible (à peine 7 %). Néanmoins, on note que plus de 50 % des diplômés optent pour une poursuite d'études, ce qui est un taux très élevé pour une LP.

Place de la recherche	L'objet de cette formation est principalement professionnel, ce qui pourrait l'éloigner de la recherche. Cependant il n'en est rien, parce que les enseignants-chercheurs qui participent à la formation sont associés aux recherches sur les nouveaux modes d'habitat.
	Le projet tuteuré, de par ses objectifs méthodologiques (mener des recherches et apprendre à construire un raisonnement à partir d'un dossier), amène l'étudiant à lier utilement recherche et pratique.
	De plus, plusieurs journées d'études et de colloques en rapport direct avec les questions notariales, toutes de pleine actualité, sont organisés en lien avec cette formation.

Place de la professionnalisation	L'organisation de la maquette ainsi que les liens des enseignants-chercheurs avec les notaires dans le pilotage et l'encadrement de cette formation confortent totalement l'objectif professionnel de cette dernière, renforcé au demeurant par le projet tuteuré et le stage. La coopération des enseignants-chercheurs et des professionnels du notariat est développée au sein de cette formation et est illustrée par la cohérence de la maquette de la formation et un travail en binôme des intervenants de ces deux parties prenantes.
Place des projets et stages	Le projet tuteuré et le stage traduisent totalement la dimension professionnalisante de cette formation tant dans son objet que dans ses modalités de mise en œuvre.
	En effet, le projet tuteuré permet à l'étudiant de travailler, en binôme avec un autre étudiant de la LP, à raison de cinq heures par semaine, dans une étude notariale sous la direction d'un notaire maître de stage, et ce sur un dossier. Cela permet à ces binômes d'avoir un premier contact avec une étude notariale ; ils en découvrent tous les services, et cela leur permet d'avoir une vision globale d'un dossier et de son cheminement. Ce projet donne lieu à la rédaction d'un rapport et d'une soutenance orale devant un jury avec l'aide d'un diaporama.
	De même, un stage de 12 semaines, dans une étude notariale différente de celle où se déroule le projet tuteuré, est l'occasion pour l'étudiant, seul cette fois-ci, de gérer des dossiers simples et de devenir ainsi très vite opérationnel. Les modalités de validation du stage sont les mêmes que pour le projet tuteuré.
	L'apprentissage de l'anglais juridique et commercial est la principale manifestation de la place de l'international dans la formation.
Place de l'international	Reste que, vu le programme chargé et la spécificité de la profession notariale, les mobilités entrante et sortante de cette formation sont logiquement inexistantes.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiants de cette formation sont sélectionnés sur la base de prérequis exigés et suite à un entretien mené par un jury d'enseignants-chercheurs et de professionnels du notariat.
	Les profils des étudiants sont très variés : titulaires de licence générale de <i>Droit</i> ou d' <i>AES</i> ou des quatre premiers semestres de ces dernières, d'un BTS de notariat, ou encore, d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) <i>Carrières juridiques</i> .
	La formation continue est valorisée, puisque certaines places sont réservées aux étudiants salariés ; il y en a, chaque année, de un à trois. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels (VAP) sont aussi admises dans cette formation et, selon les années, un à deux professionnels en bénéficient.
	Plusieurs modalités d'aide à la réussite sont prévues, mais doit être souligné le dispositif de début d'année de remise à niveau, pour assurer une homogénéité des connaissances de base de tous les étudiants de cette formation.
Modalités d'enseignement, place du numérique	Certains enseignements sont mutualisés entre la formation et les autres licences « classiques » de <i>Droit</i> et d' <i>AES</i> pour assurer une meilleure intégration des étudiants, ce qui implique toutefois l'impossibilité de mettre en place la formation en alternance et le recours à l'apprentissage.
	Par ailleurs, le numérique est privilégié par un enseignement spécifique en informatique ainsi que la possibilité offerte aux étudiants de passer le certificat de compétences internet et informatique (C2i). De plus, de nombreux outils dématérialisés sont mis en place par l'UBO (et plus spécialement dans le cadre de cette formation), qui dispose d'une plateforme de cours en ligne. De surcroît, toutes les soutenances des projets tuteurés ou de stage doivent avoir lieu à l'aide d'un diaporama.
Évaluation des étudiants	Les modalités d'examen et d'évaluation sont classiques. Il convient par ailleurs de relever les aménagements prévus pour les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés et les sportifs ou artistes de haut niveau.
	Est à souligner la composition théorico-professionnelle du jury de diplôme assurant, là encore, même lors de la délibération finale, la professionnalisation de la formation.

Suivi de l'acquisition des compétences	L'ensemble du rapport met en lumière le souci pédagogique et le suivi constant des étudiants par l'ensemble de l'équipe pédagogique de cette formation. Les modalités d'examens, l'articulation théorico-pratique des enseignements, les projets tuteurés et les stages en sont en particulier des illustrations.
Suivi des diplômés	La formation a diplômé une centaine de techniciens du notariat depuis sa création. Selon les informations recueillies non seulement par le service commun chargé du suivi des étudiants, mais également par les responsables de la formation, 90 % des étudiants diplômés restent dans la profession notariale, mais le profil des autres 10 % a séduit d'autres professionnels, tels que les huissiers de justice, les assureurs ou les banquiers. Plus de 50 % des diplômés optent pour une poursuite d'études, ce qui est un taux excessivement élevé pour une LP.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La formation dispose d'un comité « de pilotage et de perfectionnement » co-présidé par le président de la chambre départementale des notaires et par le directeur d'UFR, associant aussi des enseignants-chercheurs ainsi que des professionnels du notariat. Ce comité définit la politique de recrutement des étudiants, le suivi pédagogique et financier de la formation, l'évolution de la maquette et des modalités de contrôle des connaissances ainsi que des modalités d'évaluation. Il se réunit en principe une fois l'an à l'initiative des responsables de la formation afin de proposer d'éventuelles évolutions de la maquette de formation (telle l'insertion d'un module de remise à niveau).

Observations de l'établissement



Brest, le 18 juillet 2016,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Au Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

AM/KB/2016/n°

Affaire suivie par

Kristen Bosser

Téléphone

02.98.01.60.19

Fax

02.98.01.60.01

Mél.

directrice.deve@univ-brest.fr

Objet : Retour sur les rapports d'évaluation de l'offre de formation « 2012-2016 »

L'université de Bretagne Occidentale remercie le HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de notre établissement.

L'évaluation de cette formation n'appelle pas de commentaire.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU,

Abdeslam MAMOUNE

Au:

Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

2 rue Albert Einstein 75013 PARIS

Présidence

3, rue des Archives CS 93837 29238 Brest cedex 3 Tél. +33 (0)2 98 01 60 00



